

Le Goéland

Journal municipal de Saint-Siméon



Nous voici en novembre ; onzième mois de l'année qui fait la transition entre les températures clémentes que l'on a connues cet automne et les températures plus froides et humides qui précèdent la saison hivernale. Il est encore temps pour ceux qui le désirent, de sortir à l'extérieur et de profiter

des magnifiques couleurs que la forêt nous offre durant cette période de l'année.

En raison de la propagation de la COVID-19 qui a actuellement lieu sur le territoire de la MRC de Bonaventure, la Municipalité a pris la décision de fermer, pour une période indéterminée, le centre communautaire Jean-Guy-Poirier ainsi que la bibliothèque municipale scolaire Félix-L'Abbé-Deslauriers. Cette suspension des services, effectuée à des fins préventives, est en vigueur depuis le 19 octobre 2020.

Le bureau municipal demeure accessible au public. Toutefois, nous demandons aux citoyennes et citoyens de privilégier, si possible, les paiements électroniques ou le téléphone pour toute autre question. La Municipalité de Saint-Siméon remercie la population pour leur collaboration et vous informera dès qu'il y aura des changements.

Le 31 octobre se tiendra la fête de l'Halloween. Dans le contexte actuel, la traditionnelle distribution des bonbons ne pouvait se faire de la même façon qu'à l'habitude. Afin d'éviter des situations qui pourraient favoriser la propagation du virus, la Municipalité, en collaboration avec le service incendie, tiendra une activité extérieure qui se déroulera au CMR. En encadrant cette activité de façon sécuritaire, la Municipalité s'est assuré que les règles de la santé publique soient respectées, et ce, pour le bonheur des enfants et des parents.

Comme plusieurs le savent, les sentiers pédestres de Saint-Siméon sont magnifiques en cette période de l'année. Malheureusement, des actes de vandalisme et des bris ont régulièrement lieu dans les sentiers. Si vous avez des informations ou si vous êtes témoins de ces actes de vandalisme, sachez que vous pouvez communiquer avec le bureau municipal. Soyez assurés que vos informations seront traitées de façon confidentielle.

Depuis plusieurs années, le rôle et les tâches qui incombent aux municipalités augmentent sans cesse. Pour venir supporter et renforcer l'équipe administrative, le Conseil municipal a procédé à l'embauche de madame Isabelle Labrie à titre d'adjointe administrative. C'est avec plaisir que nous l'accueillons au sein de notre équipe et nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Après plus de 10 années de bons et loyaux services à titre de préposé à l'entretien, au sein de la Municipalité de Saint-Siméon, monsieur Sylvain Bujold nous a annoncé son départ vers la retraite. Nous lui souhaitons une merveilleuse retraite et lui souhaitons autant de belles années à profiter de la vie et à prendre soin de lui et de sa famille. En mon nom et au nom du Conseil municipal, je tiens à le remercier pour l'excellent travail accompli durant toutes ces années.

Pour combler ce départ à la retraite, la Municipalité procédera à l'embauche d'une nouvelle ressource. À cet effet, une offre d'emploi est actuellement diffusée sur les ondes des radios locales ainsi que dans le présent journal municipal.

Au plaisir de vous reparler dans l'édition spéciale des Fêtes,

Denis Gauthier,
Maire

LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT

Monsieur le maire a procédé à la lecture de la correspondance reçue :

- du ministère des Transports concernant le montant alloué à la Municipalité dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration.
- du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le montant alloué à la Municipalité dans le cadre du programme de dotation spéciale de fonctionnement.

L'ADHÉSION de la Municipalité à la télévision communautaire TÉLÉVAG a été renouvelée.

Il y a eu ADOPTION du Règlement numéro 480-20, relatif à la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 481-20, concernant les chiens sur le territoire de la Municipalité de Saint-Siméon.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 482-20, concernant la vitesse des véhicules routiers sur les chemins, rues et avenues de la Municipalité de Saint-Siméon.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Il a été RÉSOLU :

- d'autoriser le directeur du Service incendie à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Siméon, le protocole d'entente intermunicipale à intervenir, concernant le service de laveuse et séchoir pour habits de combat de pompier, entre la Ville de New Richmond et les villes et municipalités participantes.

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE

Des contributions financières ont été versées à madame Édith Poirier, marcheuse élite pour la Marche pour l'Alzheimer et à l'association Épilepsie Gaspésie Sud.

Il y a eu ADOPTION du Règlement numéro 481-20, concernant les chiens sur le territoire de la Municipalité de Saint-Siméon.

Il y a eu ADOPTION du Règlement numéro 482-20, concernant la vitesse des véhicules routiers sur les chemins, rues et avenues de la Municipalité de Saint-Siméon.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 483-20, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Siméon, sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence d'intégrer et de rendre applicable les dispositions relatives aux territoires incompatibles avec l'activité minière qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 484-20, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Siméon, sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence d'autoriser la sous-classe d'usage numéro 176 (Centres d'hébergement pour personnes en perte d'autonomie) dans la zone 29-L (Zone à dominance Loisir extensif). Toutes les dispositions afférentes à la zone 29-L demeurent toutefois inchangées.

Il y a eu ADOPTION du projet de Règlement numéro 483-20 et du 1^{er} projet de Règlement numéro 484-20, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon.

La population et les organismes de la municipalité de Saint-Siméon seront consultés sur le contenu de ces projets de Règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 16 novembre 2020, à compter de 19 heures au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier de Saint-Siméon.

Il a été RÉSOLU :

- que le solde du matricule 2527-26-6936, au montant 1 051,50 \$, soit radié des livres comptables de la Municipalité de Saint-Siméon.
- de désigner madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de représentante de la Municipalité de Saint-Siméon pour acquérir les immeubles qui n'auront pas pris preneur.

→ que la Municipalité de Saint-Siméon autorise la présentation du projet d'amélioration des sentiers de ski de fond au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air.

Lors de la période de questions de ces séances, les commentaires et questionnements soulevés concernent :

- l'éclairage des rues, certaines sections de trottoirs brisés, l'avancement du dossier relié au développement Richard, l'avancement du projet de construction d'un nouveau Centre Plein Air et l'état du chemin du rang 2 et des routes Roussel et Lepage.
- la situation entourant la fermeture de l'Église de Saint-Siméon en période de pandémie.
- des félicitations ont été données aux membres du Conseil pour le projet de construction de 24 logements pour personnes âgées en légère perte d'autonomie.
- la vente des anciens bureaux municipaux, la présence de chiens sans laisse et des bris au niveau du sentier pédestre et la vacance au niveau du siège numéro 4.
- La problématique au niveau de la circulation à l'intersection de la route Poirier et du boulevard Perron a soulevé plusieurs inquiétudes.

Prenez note que les procès-verbaux des séances de même que les règlements adoptés se retrouvent sur le site Internet de la Municipalité.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Où : Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

Quand :

- **2 novembre**
- **7 décembre**
- **14 décembre (budget)**

Heure : **19 h 30**

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES HABILÉS À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 483-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2020-09-14-11 lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2020, du projet de Règlement numéro 483-20 modifiant le Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Siméon, tiendra une assemblée publique de consultation le 16 novembre 2020 à compter de 19 h, au centre communautaire Jean-Guy-Poirier, et ce, en conformité de la Loi;

QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence d'intégrer et de rendre applicables les dispositions relatives aux territoires incompatibles avec l'activité minière qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

QUE le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce projet de Règlement, peut être consulté au bureau de la municipalité de Saint-Siméon, aux heures ordinaires de bureau;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

QUE pour garantir le droit de toute personne intéressée de se faire entendre dans le contexte de la pandémie, cette assemblée publique sera cependant accompagnée d'une consultation écrite. La réception des commentaires écrits durera jusqu'à la levée de l'assemblée. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité, aux heures ordinaires de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité, dans la section avis publics : <http://www.stsimeon.ca/avis-publics>.

Donné à Saint-Siméon, le 30 octobre 2020

Nathalie Arsenault
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 484-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2020-09-14-13 lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2020, du 1^{er} projet de Règlement numéro 484-20 modifiant le Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Siméon, tiendra une assemblée publique de consultation le 16 novembre 2020 à compter de 19 h, au centre communautaire Jean-Guy-Poirier, et ce, en conformité de la Loi;

QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence d'autoriser la sous-classe d'usage numéro 176 (Centres d'hébergement pour personnes en perte d'autonomie) dans la zone 29-L (Zone à dominance Loisir extensif);

QUE ce projet de règlement vise les personnes habiles à voter de la zone concernée 29-L et des zones contigües suivantes : 16-A, 26-RE et 31-RE;

QUE le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce projet de Règlement, peut être consulté au bureau de la municipalité de Saint-Siméon, aux heures ordinaires de bureau;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

QUE pour garantir le droit de toute personne intéressée de se faire entendre dans le contexte de la pandémie, cette assemblée publique sera cependant accompagnée d'une consultation écrite. La réception des commentaires écrits durera jusqu'à la levée de l'assemblée. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité, aux heures ordinaires de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité, dans la section avis publics : <http://www.stsimeon.ca/avis-publics>.

Donné à Saint-Siméon, le 30 octobre 2020

Nathalie Arsenault
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

À PROPOS DE LA CHASSE

Concernant la chasse au chevreuil :

La chasse au chevreuil aux armes à feu, arbalètes et arcs aura lieu du 7 novembre au 15 novembre 2020.

Prenez note que lors de cette période, le sentier pédestre sera fermé. Le tout pour la sécurité des marcheurs et par respect pour les propriétaires de terres.

Nous vous rappelons qu'il est primordial que ces activités demeurent sécuritaires et dans le **respect des terres et propriétés privées**.

Les articles suivants doivent également être respectés en tout temps :

RÈGLEMENT 469-19 | ARTICLE 7 : Usage d'armes

7.1 Le tir au fusil

Le tir à la carabine, au fusil, au pistolet ou à toute autre arme à feu, est prohibé à moins de **300 mètres** des résidences ou bâtiments et aires à caractère public.

RÈGLEMENT 470-19 | ARTICLE 3 : Usages d'armes

3.1 Nul ne peut tirer à partir d'un chemin public, y compris la largeur de **10 mètres** de chaque côté extérieur de l'accotement.

4.1 Nul ne peut tirer sur un chemin public ou tirer en travers d'un tel chemin.

Concernant la chasse aux canards ou aux outardes :

Nous désirons porter à votre attention qu'il est strictement interdit de chasser sur la pointe de l'île. Tout le secteur est concerné par l'article 7 du règlement 469-19.

Ces règlements sont applicables par la Sûreté du Québec.

BIBLIOTHÈQUE

Par mesure préventive et pour permettre de stabiliser la propagation de la pandémie, notre bibliothèque s'est remise sur pause. Dès que la situation se stabilisera, nous vous en informerons.

Vous pouvez consulter notre page Facebook afin de consulter nos nouveautés et toutes les publications en lien avec le réseau des bibliothèques. Puisque la pandémie nous amène à nous réinventer, nous vous invitons à consulter le site du réseau des bibliothèques afin de vous procurer des lectures numériques. Voir prêt numérique au : <https://www.reseaubibliogim.qc.ca>.

La semaine des bibliothèques publiques s'est déroulée du 17 au 24 octobre 2020. Beaucoup de diffusions ont été émises pour souligner cet événement. Un texte résume parfaitement les bienfaits de la lecture : « Les bibliothèques permettent aux citoyens de libérer leur imagination, d'ouvrir leurs horizons et de rêver. De plus, elles répondent aux besoins d'information, d'autoformation, d'alphabétisation et de loisir des communautés ».

Nous profitons de cette semaine pour remercier et souligner le beau travail des bénévoles qui ont à cœur le développement de la bibliothèque. Un petit merci spécial à Julie Bourdages qui a été bénévole pour nous!



Nos sacs à prêter avec un livre coup de cœur Manimot sont arrivés. Il nous fera plaisir de vous les prêter pour vos enfants de 0 à 5 ans. De petites surprises que votre enfant pourra conserver sont incluses. Ces petits sacs seront disponibles dès notre réouverture.

Nouveautés :

POUR ADULTES

- **C'est arrivé la nuit**
Marc Levy
- **Pauline Marois : Au-delà du pouvoir**
Elyse-Andrée Héroux
- **Cœur policier : 30 policiers et policières racontent**
Marie-Andrée Fallu
- **Du côté des Laurentides, tome 3 : La maison du docteur**
Louise Tremblay d'Essiambre

- **Le grand cahier de Jérôme**
Odette Mainville
- **Ma véritable identité**
Jocelyne Cazin
- **Pardonnez-nous, Seigneur**
Denis Monette
- **La traversée des écrivains : la Gaspésie par monts et par mots**
LA PRESSE
- **Le Guide de l'auto 2021**
- **Le livre des records Guinness 2021**

MENTION

- **La mariée de corail : la deuxième enquête de Joaquin Moralès**
Roxanne Bouchard
L'action se passe entre Caplan et Gaspé!
- **Le sommeil des loutres**
Marie-Christine Chartier

Bonnes lectures!

Annie Lévesque et Louise Poirier

Conseillère municipale et responsable

COVID-19

EMPLOYEURS ET TRAVAILLEURS, VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

Les employeurs et travailleurs de tout le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine peuvent maintenant rejoindre la Santé au travail au numéro sans frais ou par courriel afin d'avoir du support dans l'application des mesures préventives dans leur entreprise.

Santé au travail, direction de la santé de la publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Ligne COVID-19 : 1 833 354-0009

Courriel : sante.au.travail.gim@ssss.gouv.qc.ca.

Vous pouvez aussi rejoindre vos équipes de Santé au travail par secteur :

MRC Avignon :

418 364-7064, poste 1430 ou 1431

MRC Bonaventure :

418 388-2572, poste 1335 ou 1323

OFFRE D'EMPLOI

PRÉPOSÉ(E) À L'ENTRETIEN

Sommaire du poste :

Sous la responsabilité de la direction générale, le préposé à l'entretien est appelé à effectuer diverses tâches pour veiller au maintien de la propreté et de la salubrité de même qu'à l'entretien général des édifices municipaux.

Description des tâches à accomplir :

- Effectuer l'ensemble des tâches reliées à l'entretien telles que : passer l'aspirateur, nettoyer les planchers, épousseter, laver et désinfecter différentes surfaces, nettoyer les salles de bain, laver les fenêtres, vider les poubelles et veiller à la propreté et au bon état des équipements et du mobilier.
- Assurer l'entretien ménager des établissements de l'OMH.
- Voir à l'approvisionnement du matériel, des produits et des équipements d'entretien de la Municipalité et de l'OMH.
- Effectuer, au besoin, des travaux mineurs de peinture, de plomberie et de menuiserie.
- Voir au suivi de la collecte des ordures et du recyclage pour les établissements municipaux et pour l'OMH, selon l'horaire établi.
- Effectuer la tonte de pelouse au site de l'Île, au centre Plein Air et au centre communautaire.
- Effectuer l'arrosage des fleurs (en saison estivale).
- Voir au déneigement des accès des bâtiments municipaux et de l'OMH et appliquer du déglaçant au besoin;
- Dégager les accès aux bornes-fontaines (à la demande du directeur des travaux publics).
- Effectuer diverses tâches connexes jugées nécessaires

Exigences :

- Avoir obtenu son diplôme d'études secondaires.
- Posséder un permis de conduire valide.
- Posséder une expérience en lien avec l'emploi serait un atout.

Compétences recherchées :

- Posséder les capacités physiques requises et un état de santé compatible avec les exigences du poste.
- Être polyvalent.
- Avoir un bon sens de l'autonomie.
- Faire preuve de débrouillardise et d'initiative.
- Démontrer des aptitudes pour le travail d'équipe et auprès du public.

Conditions :

- Poste permanent, horaire de 35 heures par semaine.
- Taux horaire selon entente salariale en vigueur.
- Le candidat peut occasionnellement être appelé à travailler le soir et la fin de semaine

Avantages :

- Excellents programmes de REER et d'assurance dentaire et soins médicaux.
- Conciliation travail-famille.

Comment soumettre votre candidature :

Toute personne intéressée peut soumettre sa candidature en adressant son curriculum vitae à l'attention de Nathalie Arsenault, directrice générale, aux coordonnées suivantes :
300, rue Alexis-Poirier, Saint-Siméon (QC) G0C 3A0
ou par courriel à administration@stsimeon.ca.

Date limite pour postuler :

9 novembre 2020

Date prévue d'entrée en fonction :

16 novembre 2020

Bien que l'emploi du masculin soit utilisé, l'offre est tout autant valable pour un homme que pour une femme.

ENCAN SILENCIEUX – BÂTIMENT MUNICIPAL

ENCHÈRE D'UN BÂTIMENT MUNICIPAL

Suite au déménagement du bureau municipal, la Municipalité de Saint-Siméon désire procéder à la mise aux enchères du bâtiment municipal situé au 111, avenue de l'Église.

FONCTIONNEMENT

La mise aux enchères sera sous forme d'encan silencieux. La date limite pour transmettre votre offre est le **30 NOVEMBRE 2020 à 15 h**.

Le prix de départ est fixé à 119 200 \$, soit le montant de l'évaluation municipale.

L'envoi de l'offre de prix devra se faire par écrit à l'attention de Madame Nathalie Arsenault, soit par courrier au 300, rue Alexis-Poirier, Saint-Siméon (Québec), G0C 3A0 ou par courriel via le administration@stsimeon.ca.

- Aucune offre de prix ne sera acceptée après la date limite susmentionnée;
- En transmettant une offre, l'acquéreur s'engage formellement à payer le montant misé.

À la fin de l'encan silencieux, celui ou celle qui a misé le montant le plus élevé recevra une communication écrite (courrier ou courriel) confirmant son acquisition. Suivant la transmission de l'extrait de résolution du conseil municipal, l'acquéreur pourra prendre rendez-vous pour prendre possession du bien en question.

VISITE

Il sera possible de venir prendre connaissance et évaluer le bâtiment en prenant rendez-vous avec monsieur Avelin Poirier en communiquant avec l'administration municipale au 418 534-2155. La visite sera possible uniquement sur rendez-vous et toutes les mesures sanitaires mises en place par le gouvernement provincial en lien avec le COVID-19 devront être respectées.

La vente est faite sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur. Cette vente n'est pas assimilable au processus d'appel d'offres et la Municipalité ne s'engage pas à accepter aucune des offres reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les acquéreurs potentiels.

MAISON DE LA FAMILLE

PROGRAMMATION DE L'AUTOMNE 2020 - RAPPEL

HALTE-GARDERIE* (pour enfants de 12 mois à 5 ans)

- Les lundis et/ou jeudis de 9 h à 16 h. Horaire à confirmer selon le financement reçu.
Gratuit

ACCUEIL, ÉCOUTE, SUPPORT, RÉFÉRENCE

- **Par téléphone seulement**, du mardi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 30.
Gratuit

EN ATTENDANT BÉBÉ...*

- Rencontres prénatales pour les couples comprenant quatre (4) soirées prénatales (18 h 30 à 21 h) et une journée de préparation à la naissance.

Notre série a été adaptée en **visioconférence**. Une 2^e série pourrait débuter le mardi 1^{er} décembre. *Appelez-nous pour nous faire part de vos besoins!*
65 \$ / couple

PAUSE-POUSSETTE*

- Les jeudis après-midi, entre 13 h 30 et 15 h. Les bébés de 0-12 mois pourront être promenés en poussette sous les bons soins de nos mamidoux afin d'offrir un répit aux parents. *Inscription demandée le lundi précédent.*
Gratuit

CAFÉ-RENCONTRE DE SOIR (parents d'enfants de 0-18 ans)

- Selon la demande, par **visioconférence**. *Appelez-nous pour nous partager les sujets qui vous intéressent!*
Gratuit

CAUSERIES-FAMILLES*

- Tous les mardis, de 9 h 30 à 11 h 30, offertes via la plateforme Zoom.

Les thèmes varient d'une semaine à l'autre pour répondre aux besoins des parents. *Vérifiez notre infolettre ou Facebook pour les connaître.*
Gratuit



L'équipe de La Maison de la Famille-MRC Bonaventure vous invite à venir vous ressourcer et partager votre couleur.

- ☀ Pour information supplémentaire, pour recevoir nos activités par courriel, pour inscription ou pour devenir membre : (418) 534-4449 ou mdfanimation@navigue.com.

- ☀ Site Internet : www.mfbonaventure.org

- ☀ Page Facebook : [lamaisondelafamillemrcbonaventure](https://www.facebook.com/lamaisondelafamillemrcbonaventure).

SERVICE INCENDIE



VOTRE AVERTISSEUR DE FUMÉE PEUT VOUS SAUVER LA VIE!

Dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre, le Québec changera d'heure pour le retour à l'heure normale. Profitez donc de ce changement d'heure pour vérifier vos avertisseurs de fumée **et pour remplacer la pile.**

Vérifier l'avertisseur, c'est :

- ✓ Tester son bon fonctionnement.
- ✓ Vous assurer qu'il est installé au bon endroit, sur **chaque étage** de votre domicile.
- ✓ Vérifier qu'il ait moins de 10 ans

Profitez également de l'occasion pour vérifier que chaque membre de votre famille connaît le plan d'évacuation et le point de rassemblement d'urgence et assurez-vous d'avoir un extincteur portatif dans la maison.

Votre équipe de pompiers de la Caserne 73

TAXES MUNICIPALES

Simple rappel concernant le quatrième et dernier versement de taxes municipales qui vient à échéance le **1^{er} novembre 2020.**

N'hésitez pas à communiquer avec le bureau municipal pour toutes questions concernant votre solde.

PROCHAINES PARUTIONS

À titre informatif, voici les dates relatives aux prochaines parutions du journal. Les articles doivent être reçus au plus tard aux dates ci-dessous, à **16 heures.**

Vos articles peuvent être acheminés par courriel à administration@stsimeon.ca ou être déposés au bureau municipal.

Prenez note que tout retard pourrait occasionner la non-parution de votre article.

Dates de tombée

- 25 novembre 2020
- 21 janvier 2021

Mise à la poste

- 8 décembre 2020
- 4 février 2021

Le choix d'une qualité de vie

Volume 3, numéro 7
Novembre-décembre 2020

Publié le 30 octobre 2020